

COMPTE-RENDU DE LA REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL

Du MARDI 30 OCTOBRE 2018

L'an deux mil dix huit le mardi trente octobre à dix neuf heures, les Membres du Conseil Municipal, légalement convoqués en date du vingt quatre octobre, se sont réunis à la Mairie en séance publique, sous la présidence de Monsieur Gérard PLATEL, Maire de SELLES.

Etaient Présents :

Monsieur Gérard PLATEL, Madame Mathilde DUVAL, Monsieur Emmanuel CARON, Madame Delphine PORET, Messieurs Benoît CHARPENTIER, Aymeric HELUIN, Michel VILEY ;

Etaient absents excusés :

Madame Geneviève PEROD, Mademoiselle Mathilde MALHERBE, Monsieur Sébastien KEMPYNCK

Désignation d'un secrétaire de séance : Monsieur Benoît CHARPENTIER

1°) – Logement communal -(délibération n°2018/25)

Monsieur le Maire a rappelé que le logement communal suite au départ de Madame Marie-Christine BOUCHER né LEPESQUEUR était vacant et a informé le Conseil Municipal d'une demande formulée par Monsieur David BONNETTEE et Mademoiselle Sabine DELAUNEY pour louer celui-ci à compter du 1^{er} novembre 2018.

Le Conseil Municipal
Après en avoir délibéré,
A l'unanimité,

A accepté de louer le logement de fonction, 165, Place de la Mairie à Monsieur David BONNETTEE et Mademoiselle Sabine DELAUNEY à compter du 1^{er} novembre 2018, à titre précaire, et immédiatement révocable en cas de demande de la part d'instituteurs nommés à SELLES au 1^{er} septembre de chaque année.

A fixé le montant du loyer mensuel à la somme de **350.00^e** sans charge. Ce loyer sera révisable chaque année, selon l'évolution de l'indice du 2^{ème} trimestre du coût de la construction.

A décidé de demander le versement d'une caution égale au montant d'un mois de loyer en dépôt de garantie (caution restituée après un état des lieux au départ du locataire sauf si des travaux sont nécessaires pour remettre le logement en état).

Monsieur Philippe BONNETTEE, né le 07 janvier 1945 à Versailles (78), père de Monsieur David BONNETTEE, demeurant 243, Chemin des Parquets à FOURNEVILLE (14) a déclaré se porter caution dans le cas où Monsieur David BONNETTEE et Mademoiselle Sabine DELAUNEY ne paieraient pas leur loyer mensuel.

A cet effet, et en accord avec Monsieur Philippe BONNETTEE un engagement de caution solidaire sera établi, signé et joint à la convention pour la location précaire de ce logement de fonction.

A autorisé Monsieur le Maire à signer la convention pour la location précaire de ce logement de fonction à Monsieur David BONNETTEE et Mademoiselle Sabine DELAUNEY ainsi que l'engagement de caution établie à l'encontre de Monsieur Philippe BONNETTEE, père de Monsieur David BONNETTEE.

2°) – Avis sur demande d'adhésion des communes de ROUGEMONTIERS et ROUTOT à la Communauté de Communes PONT-AUDEMER/VAL de RISLE - (délibération n°2018/26)

Par délibération 94-2018 en date du 10 septembre 2018, le Conseil Communautaire a décidé d'émettre un avis favorable à l'adhésion des communes de Bourneville-Sainte-Croix, Hauville, Quillebeuf-sur-Seine, Rougemontiers, Routot et Vieux-Port, souhaitant quitter la Communauté de Communes de Roumois-Seine.

Par courrier en date du 18 septembre 2018, Monsieur le Préfet de l'Eure, rappelle que les communes doivent être d'un seul tenant et sans enclave, et qu'à cet égard les Communes de Quillebeuf et Vieux-Port, qui n'ont aucune continuité territoriale avec la Communauté de Communes de Pont-Audemer/Val de Risle ne pourraient intégrer notre Communauté de Communes.

Par ailleurs, l'adhésion des Communes de Bourneville-Sainte-Croix et Hauville romprait la continuité territoriale de la Communauté de Communes Roumois-Seine.

Ainsi, seules les communes de Rougemontiers et Routot peuvent adhérer à la Communauté de Communes de Pont-Audemer/Val de Risle.

Conformément à la demande de Monsieur le Préfet, en application de l'article L.5211-18 du Code Général des Collectivités Territoriales, Monsieur le Président de la Communauté de Communes de Pont-Audemer/Val de Risle a notifié la délibération du Conseil Communautaire du 10 septembre 2018, à l'ensemble des Communes membres de la Communauté de Communes de Pont-Audemer/Val de Risle qui disposent, à compter de cette notification, de trois mois pour consulter leurs conseil municipaux.

L'extension du périmètre de la Communauté de Communes ne pourra être possible que si les conditions de majorité requises à l'article L.5211-18 du CGCT sont remplies, à savoir 50 % des communes représentant les deux tiers de la population, ou deux tiers des communes représentant 50 % de la population. L'absence de délibération dans le délai de trois mois vaut avis favorable.

La Commission Départementale de Coopération Intercommunale sera ensuite saisie, dans sa formation plénière, pour donner un avis sur cette modification de périmètre.

A l'issue de cette procédure, il reviendra à Monsieur le Préfet d'acter les changements de périmètre par arrêtés préfectoraux.

Considérant la notification de la délibération du Conseil Communautaire 94-2018, en date du 10 septembre 2018, reçue en Mairie le 24 septembre 2018.

Il vous est proposé d'émettre un avis sur la demande d'adhésion à la Communauté de Communes de Pont-Audemer/Val de Risle.

C'est pourquoi, le Conseil Municipal
Après en avoir délibéré,
A l'unanimité,

A émis un avis favorable à l'adhésion des communes de Rougemontiers et Routot à la Communauté de Communes de Pont-Audemer/Val de Risle.

3°) – Nomination du porte drapeau suite au décès de Monsieur Denis RECLARD - – (délibération n°2018/27)

Monsieur le Maire a proposé au Conseil Municipal suite au décès de Monsieur Denis RECLARD de nommer un nouveau porte drapeau.

D'autre part, Monsieur le Maire a présenté à l'équipe municipale le nouveau drapeau. Lors de la cérémonie commémorative de l'armistice dimanche 11 novembre prochain à 11 H 30 aux monuments aux morts, Monsieur le Maire informe qu'une présentation de ce nouveau drapeau sera effectuée ainsi que la remise de celui-ci au nouveau porte drapeau nommé.

Le Conseil Municipal
Après en avoir délibéré,
A l'unanimité,

A décidé de nommer Monsieur Joël DUBOIS porte drapeau.

4°) – Accessibilité handicapés Mairie : approbation du devis pour l'installation d'un portier vidéo

Monsieur le Maire a informé le Conseil Municipal avoir pris contact avec l'entreprise CHRETIEN pour la remise d'un devis concernant l'installation d'un portier vidéo. Celui-ci a proposé de contacter une deuxième entreprise afin de comparer les deux offres de prix.

Monsieur le Maire a rappelé que lors d'une précédente réunion de Conseil Municipal il avait été décidé de retenir l'entreprise ESPASS pour la fourniture et pose d'un élévateur pour un montant de 24 158.50° HT. Le devis fourni par la société ESPASS a été revu à la baisse suite à des modifications et s'élève donc à la somme 23 642.50° HT.

Avant la pose de cet élévateur, une dalle de béton devra être réalisée. En accord avec l'équipe municipale Monsieur le Maire contactera Monsieur Daniel FLEURIAL pour sa réalisation.

5°) – Demande de renforcement d'eau potable « La Prévosté »

Monsieur le Maire a informé avoir contacté le Syndicat Intercommunal de Production et d'Adduction d'Eau Potable (S.I.P.A.E.P.) à BEUZEVILLE, suite à des demandes des usagers à SELLES « La Prévosté » pour une demande de renforcement du réseau.

Le devis estimatif prévisionnel pour ce renforcement s'élève à la somme de 5 704.02° HT soit 6 844.82° TTC. Il a été demandé au Syndicat Intercommunal de Production et d'Adduction d'Eau Potable de BEUZEVILLE de prendre en charge ces travaux dans le cadre de l'amélioration du réseau de distribution. Ces travaux n'étant pas budgétisés en 2018, ceux-ci ne pourront être réalisés qu'en 2019.

6°) – Succession EUDE : emprise terrain

Monsieur le Maire a exposé au Conseil Municipal que suite au décès de Madame EUDE et de la mise en vente de la maison, en consultant les plans du cadastre, il s'avère qu'une bande de terrain (pointe) est sur l'emprise de la voie publique.

Afin de régulariser cette emprise de terrain sur la voie publique, Monsieur le Maire a proposé d'acquérir cette bande de terrain à l'euro symbolique et d'accepter les frais de bornage et de notaire à la charge de la commune.

7°) – Projet rénovation placette Monuments aux morts

Monsieur le Maire a demandé à l'équipe municipale de réfléchir sur le projet de rénovation de la placette du Monuments aux morts ainsi qu'une extension du parking de la Mairie.

8°) – Projet réhabilitation Fontaine Barbotte

Monsieur le Maire a donné la parole à Benoît CHARPENTIER chargé de contacter les entreprises de maçonnerie, charpente et couverture pour une remise de devis pour la réhabilitation de la Fontaine Barbotte. Seules certaines entreprises ont remis un devis, Benoît CHARPENTIER est dans l'attente d'autres devis.

9°) – Conseil Municipal des jeunes : compte-rendu de réunion

Monsieur le Maire suite à la constitution de l'Equipe Municipale des jeunes a proposé à l'équipe municipale de définir une charte et des engagements et a également proposé d'effectuer la mise sur site avec les photos des membres de l'Equipe Municipale des jeunes.

D'autre part Monsieur le Maire a fait part du compte-rendu de la réunion du 15 octobre 2018 de l'Equipe Municipale des jeunes avec pour projets :

- La mise en place d'une boîte à livres dont le fonctionnement serait assuré par l'Equipe Municipale des jeunes ;
- Réalisation d'un jardin participatif en coopération de l'école élémentaire et du club des aînés ;
- Organisation d'une journée citoyenne

9°) – Divers

Programmation triennale des travaux des voiries communales

2019

- Route d'Epaignes,
- Le tour de la place de la mairie,
- Chemin rural n°10 (entre Route d'Epaignes et Route des Bois de Selles).

2020

- Route du Petit Hamel,
- Route de la Riourie,
- Route de Saint Siméon (carrefour Prévosté à la limite de Saint Siméon),
- Route du Bois Curé.

2021

- Route des Bois de Selles,
- Route des Mares Fleuries,
- Route des Potiers.

Travaux du SIEGE

Monsieur le Maire a informé le Conseil Municipal que la réunion cantonale était prévue le 06 Novembre 2018 à 14 Heures à PONT- AUDEMER.

Monsieur le Maire confirmera la demande les travaux de renforcement en souterrain du réseau de la Mare aux Bœufs pour 2019 (paiement des travaux au budget de 2020)

Maintenance du Bâtiment périscolaire

Suite au devis de l'entreprise TRUCHET pour la maintenance du bâtiment périscolaire accepté par l'équipe municipale, l'entreprise interviendra le mercredi 14 novembre 2018.

Réparation du Clocher de l'Eglise

Monsieur le Maire a informé le Conseil Municipal que suite à leur demande de contacter d'autres entreprises que l'entreprise ENC pour la révision de la couverture du clocher de l'église afin de se rendre compte de la difficulté et du coût de ces travaux, celui a pris contact avec une société afin de connaître le coût pour la location d'une nacelle avec chauffeur durant toute la journée.

Monsieur le Maire a précisé que le coût pour la location de la nacelle avec chauffeur est supérieur de l'entreprise ENC. Par conséquent Monsieur le Maire a proposé de confirmer l'intervention de l'entreprise ENC pour le vendredi 07 décembre 2018.

DATES A RETENIR :

- 11 novembre 2018 : Commémoration de l'armistice du 11 novembre 1918 et rando VTT « La Selloise »,
- 1^{er} décembre 2018 : marché de Noël de l'association des parents d'élèves « Les p'tits Sëlliméons »,
- 08 décembre 2018 : Téléthon
- 09 décembre 2018 : Arbre de Noël de l'association Selles Loisirs.

La prochaine réunion de Conseil Municipal est prévue le **Mardi 11 décembre 2018 à 19 heures**

Le Maire



The image shows a blue circular official stamp of the Municipality of Selles-sur-Cher. The stamp contains the text 'MAIRIE de SELLES' at the top, 'Selles-sur-Cher' in the center, and '(Eure)' at the bottom. A large, dark ink signature is written over the stamp.

Les Conseillers



The image shows several handwritten signatures in black ink, representing the members of the Municipal Council. There are approximately five distinct signatures of varying lengths and styles.